

<http://enseignants.se-uns.org/Segpa-le-rendez-vous-manque>



Enseignants de l'Unsa

Segpa : le rendez-vous manqué

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : mardi 14 février 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Réforme du collège en vitesse de croisière

Les opérations de carte scolaire s'achèvent. Pour la deuxième année consécutive, toutes les divisions de collège vont recevoir une dotation supplémentaire destinée à mettre en oeuvre la réforme du collège et plus particulièrement ses deux mesures emblématiques que sont l'aide personnalisée et les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Toutes ? Non !

L'enquête que nous avons menée auprès des départements montre sans détour que l'immense majorité des recteurs bloque cette disposition à l'entrée des classes de Segpa

Ah bon et pourquoi ?

Partout le même argument : les Segpa sont déjà très bien dotées puisque les élèves bénéficient de dédoublements en enseignement professionnel ou ils se retrouvent en demi groupes. Ce sont des organisations qui existent depuis toujours et qui répondent à des préoccupations de sécurité et d'organisation pédagogique en lien avec le parcours des élèves. Plusieurs rapports font état de l'excellente insertion des élèves de Segpa dans les lycées professionnels due à ces conditions d'apprentissage.

Pire, si les représentants syndicaux rappellent les textes et les engagements ministériels, on leur demande de choisir entre dédoublement et dotation nouvelle !

Que disent les textes ?

La circulaire Segpa du n° 2015-176 du 28-10-2015 dit : Des situations d'enseignement conjointes avec des élèves qui bénéficient de la Segpa et d'autres élèves du collège seront, à chaque fois que c'est possible, recherchées.

L'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège indique : "Son volume pour l'établissement est arrêté par le recteur d'académie, sur la base de deux heures quarante-cinq minutes par semaine **et par division** pour la rentrée scolaire 2016...". À ce titre, les divisions des Segpa doivent être concernées. La refondation pédagogique s'applique aussi en Segpa avec la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires, comme le stipule **les nouvelles grilles horaires**.

Et le ministère ?

Cette année, nous sommes intervenus au CTM le 15 décembre pour rappeler les engagements ministériels sur ce point. Il nous a été assuré que des instructions seraient données aux recteurs pour inclure les divisions de Segpa dans les dotations...

Équité partout, injustice nulle part ?

Trois ans en arrière, le ministère avait proposé une mesure vite enterrée, rogner une partie des moyens alloués aux classes préparatoires aux grandes écoles comme par exemple des modules de révision en petits groupes pour reverser dans l'éducation prioritaire. Les réseaux d'influence en ont eu vite raison. Sans doute pas les mêmes répertoires dans les téléphones des parents d'élèves de Segpa....

Et maintenant ?

Il ne faudra pas s'étonner que les collègues de Segpa rentrent à reculons dans cette réforme d'autant que beaucoup n'ont pas été associés à la formation qui l'a précédée. Malheureusement, les faits montrent qu'elle n'a pas été pensée pour leurs élèves.

Un rendez-vous manqué

Une réforme portée par une conviction forte, lutter contre l'échec scolaire et faire réussir les plus éloignés du système interroge devant ce constat. Les élèves de Segpa sont-ils des collégiens comme les autres ? Le doute s'installe. Ce sera le sens de notre intervention auprès du ministère.